



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Jeudi le 25 avril 2024
20h00

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Accueil des visiteurs**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation des procès-verbaux**
- 5. Correspondance**
- 6. Rapport du Maire**
- 7. Rapports des Conseillers**
 - a) Sièges Numéros 3
 - b) Sièges Numéros 4
 - c) Sièges Numéros 1
 - d) Sièges Numéros 2
- 8. Première période de questions du public**
- 9. Contrats et Greffe**
 - a) Entente concernant un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'achat de produits d'assurance contre les cyber-risques
 - b) Comité sur la sécurité communautaire – constitution
- 10. Administration et Finances**
 - a) Approbation des déboursés – 23 mars au 19 avril 2024
 - b) Délégation de pouvoirs pour le mois d'avril 2024
- 11. Service d'urbanisme**
 - a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 1) 227 Westminster Nord
 - 2) 53 Ballantyne Nord
 - 3) 230 Ballantyne Nord
 - b) Demande de dérogation mineure – 111 Wolseley Nord
- 12. Travaux publics**
 - a) Mandat à la Ville de Montréal en vue de procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture de sel de chemin en vrac
 - b) Contrat d'élagage, de dégagement et d'abattage d'arbres – premier renouvellement
 - c) Contrat de fourniture (véhicule de sécurité publique)
- 13. Ressources humaines**
- 14. Nominations**
 - a) Comité sur la sécurité communautaire
 - b) Comité consultatif sur les aînés
- 15. Dépôt de documents**
- 16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - a) Adoption du règlement n° 2024-003 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 2020-002 afin de corriger une erreur cléricale au niveau de la largeur des lots. diminuer la superficie maximale des usages de classe C1, modifier les dispositions en matière d'occupation par certains usages sensibles à moins de 75 ou 30 mètres d'une voie ferrée principale, les dispositions sur les thermopompes et appareils de chauffage, climatisation et ventilation, et les règles sur l'aménagement paysager entre une aire de stationnement ou allée de circulation et une allée piétonne, ainsi que la largeur maximale de cette dernière
- 17. Seconde période de questions du public**
- 18. Levée de la séance**